



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2022 À 19 H**

Sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, Maire de la commune

La convocation a été adressée le 24 juin 2022 avec l'ordre du jour suivant :

DCM2022/1. Tarifs cantine année scolaire 2022/2023

DCM2022/2. Participation financière des communes participantes au prix du ticket de cantine 2021/2022

DCM2022/3. Clôture du budget Affouages de Marciau et transfert sur le budget communal

Questions diverses :

- ✓ FRMJC : exposition scientifique 2022
- ✓ Devis piscine primaire et cantine maternelle Prêt à Partir au 01/09/2022
- ✓ Devis SAUR

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Thierry CARLIER, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Caroline GANIER, Robert LEPOIX

Absents représentés : Dominique MALLERON à Jean-Marie MUSOLESI. Raphaëlle BAGNOLATI à Isabelle RICHARD. Pascal BOYELDIEU à Thierry CARLIER

Absents non représentés : Samuel LECAS, Aurélien BORDINAT

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 9/7

Secrétaire : M. Jean-Marie MUSOLESI

Affichage et publication sur le site internet de la commune de la liste des délibérations le 11/07/2022.

Délibérations reçues en Préfecture le 11/07/2022.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 13 juin 2022 est adopté.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

DCM2022/1. Tarifs cantine année scolaire 2022/2023

Suite à la réception de l'arrêté départemental du 23 mai 2022 fixant les tarifs du service d'hébergement et de restauration des collèges publics du Cher pour l'année scolaire 2022/2023 (du 01.09.2022 au 31.08.2023), Monsieur le Maire informe que le prix voté par l'Assemblée Départementale pour la cantine du collège Roger Martin du Gard augmente de 0,15€ par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents, de fixer le prix du ticket de cantine au 1^{er} septembre 2022 à :

- ✓ Ticket jaune : 3,60€ (communes participantes)
- ✓ Ticket bleu : 5,08€ (communes non participantes).

DCM2022/2. Participation financière des communes participantes au prix du ticket de cantine 2021/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents, de fixer à 1,51€ (par ticket vendu aux enfants domiciliés sur leur commune) pour l'année scolaire 2021/2022 la participation financière aux communes participantes suivantes : Argenvières, Groises, La Chapelle Montlinard, Lugny-Champagne, Saint-Léger le Petit et Saint-Martin des Champs.

DCM2022/3. Clôture du budget Affouages de Marciau et transfert sur le budget communal

Monsieur le Maire expose, en concertation avec Monsieur Jean-Yves CARLA, responsable du SGC de Baugy, qu'il serait opportun et judicieux de transférer l'intégralité du budget annexe des Affouages de Marciau sur le budget principal de la commune afin de simplifier la comptabilité et les opérations de trésorerie. Les opérations comptables de transfert étant des opérations réelles, le budget affouages serait donc clôturer au 31 décembre 2022.

Après discussion et motivation de l'intérêt général, le conseil municipal demande le transfert à la commune de ces parcelles forestières d'une section de commune, car le régime forestier est toujours appliqué à ces parcelles et à ce titre souhaite clôturer ce budget annexe.

Suite à ce transfert, un suivi du patrimoine du budget affouages sera effectué au sein du budget communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents du transfert et de la clôture du budget annexe des Affouages de Marciau.

Questions diverses

- ✓ FRMJC : exposition scientifique 2022 : Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de présentation de la prochaine exposition scientifique qui se déroulera du 23 au 29 novembre prochain et qui aura pour thème « Au travers du corps ». Cette exposition destinée aux élèves de primaire et collège, après une aide financière de la Région Centre et d'ENEDIS aura un coût de 729.20€ pour la commune. Le devis est adopté par les membres du Conseil Municipal.

- ✓ Devis piscine primaire et cantine maternelle Prêt à Partir au 01/09/2022 : Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée des devis de l'entreprise Prêt à Partir pour le transport des élèves de primaire à la piscine de La Charité/Loire une fois par semaine (98€ TTC/transport aller et retour) ainsi que du transport des élèves de maternelle à la cantine du collège quatre fois par semaine (85.40€ TTC/ jour de fonctionnement). Ces devis sont adoptés par les membres du Conseil Municipal.
- ✓ Devis SAUR : Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du devis de l'entreprise SAUR pour le renouvellement d'un poteau d'incendie situé route de Groises d'un montant de 3 153.72€ TTC. Ce devis est adopté par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 12 septembre 2022 à 19h.

Liste récapitulative des délibérations :

DCM2022/1. Tarifs cantine année scolaire 2022/2023

DCM2022/2. Participation financière des communes participantes au prix du ticket de cantine 2021/2022

DCM2022/3. Clôture du budget Affouages de Marciau et transfert sur le budget communal

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie MUSOLESI



Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE



